



REPORTERS

Les consommateurs belges de cannabis doivent se tourner vers le marché criminel pour s'approvisionner. Une pétition propose une alternative "pragmatique".

Un cadre légal pour les clubs de consommateurs de cannabis ?

■ Des citoyens, des associations et des experts lancent une pétition pour réclamer une régulation du marché du cannabis.

La vente, l'achat et la consommation de cannabis sont interdits en Belgique. La politique de prohibition s'appuie sur une loi de 1921 qui est remise en question par de nombreux acteurs de la société civile face aux enjeux de santé publique, notamment via la campagne #Stop1921.

Ce mouvement qui réclame une régulation non marchande du cannabis rassemble des dizaines d'associations de tout le pays comme Fedito (les fédérations bruxelloise et wallonne des institutions pour toxicomanes qui représentent les institutions actives dans l'information, la prévention, la réduction des risques, les soins, l'accompagnement...), Infor-Drogues, Mambo Social Club, Trekt Uw Plant, Médecins du monde...

Une alternative à la prohibition

Ces acteurs lancent aujourd'hui une pétition pour demander au législateur de définir un cadre légal pour les "cannabis social clubs". Il s'agit d'associations de consommateurs de cannabis, qui cultivent les plants en toute sécurité pour leur consommation personnelle. Le cannabis, dont la culture est supervisée, est géré par le club et distribué aux seuls membres.

De plus en plus de citoyens, d'associations mais aussi d'experts des mondes académique et judiciaire estiment nécessaire de sortir le cannabis du champ pénal. La loi belge qui, depuis près de 100 ans, régule les produits

psychotropes en criminalisant leur usage produit des effets qui s'avèrent désastreux, notamment en matière de santé publique et d'engorgement du système judiciaire, argumente la pétition. Cette "politique déconnectée des réalités actuelles" n'a jamais réduit ni l'offre, ni la consommation, ajoute le texte. Parallèlement, Eurotox (l'Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles) estime que le marché illégal du cannabis engrange plusieurs dizaines de millions d'euros par an, en s'articulant avec diverses formes de criminalité, dont le trafic d'armes.

Les "cannabis social clubs" représentent une alternative réaliste et pragmatique à la prohibition, estiment donc les signataires de la pétition déjà avalisée par des criminologues et des juristes (Tom Decorte, de l'UGent; Christine Guillain de Saint-Louis-Bruxelles; Julien Pieret, de l'ULB...), ainsi que des députés (Eric Massin, PS; Sophie Rohonyi, Défi; Zoé Genot, Écolo...)

Des budgets à réaffecter

Le modèle des "cannabis social clubs" contribue selon eux à reprendre le contrôle d'un marché aux mains des réseaux criminels, en supervisant toute la filière de manière transparente. Ces clubs offrent un espace propice pour diffuser une information objective et fiable en matière de prévention et de réduction des risques. Les budgets consacrés à la répression (police, procès, prisons...) pourraient être réaffectés à une politique drogues plus équilibrée entre prévention, soins et poursuites (des réseaux criminels, en priorité). Ces clubs de consommateurs ne poursuivent pas de but lucratif, ce qui permet de limiter les dérives d'un marché uniquement commercial, appuie encore la pétition.

An.H.

Procès

Trekt Uw Plant n'a pas encore tiré son plan

Saga. Le plus ancien "cannabis social club" de Belgique a vu le jour à Anvers en 2006. L'ASBL Trekt Uw Plant développe le modèle des clubs de consommateurs de cannabis en toute transparence et cherche à se faire reconnaître auprès des pouvoirs publics. Non sans mal...

Démantèlement ? Contrevenant à la loi de 1921 sur les stupéfiants, les animateurs du cannabis club d'Anvers ont été poursuivis à trois reprises. Ils ont bénéficié d'un non-lieu, en 2008 et en 2012. Plus récemment, le tribunal correctionnel d'Anvers a rendu un jugement, le 27 juin 2019, condamnant certains membres de Trekt Uw Plant à des peines allant jusqu'à 20 mois de prison avec sursis et des milliers d'euros d'amende. Cette décision, qui vise à démanteler l'ASBL, met fin "à une grande expérience (...) dans le cadre d'une politique de drogues basée sur la santé et la justice sociale", regrettent les signataires de la pétition. Trekt Uw Plant a fait appel du jugement. An.H.